



Rencontre du 9 décembre 2009

Un an après la rencontre du 18 novembre 2008 à laquelle une trentaine de structures s'occupant de la précarité avaient participé, un lieu de parole à Grenoble voit le jour. Des élus ont manifesté leur soutien à la démarche et 35 à 40 personnes se sont réunies au centre social Vieux Temple pour lancer la démarche à Grenoble.

Le témoignage de Charleroi

Jean-Marie Laine et Paul Trigalet sont venus de Belgique, témoigner de leur expérience du Parlons-en qui existe depuis 8 ans à Charleroi. Le Parlons-en a été créé suite à un conflit. Après une agression envers un travailleur social, le centre d'hébergement a réagi par une fermeture. Les habitants de la rue ont trouvé cette sanction collective injuste. Etant donné la volonté réciproque des parties de trouver une solution, ils ont organisé une réunion au sein de la mairie. Tout le monde a été satisfait d'être entendu et il a été décidé d'organiser une rencontre régulière où se retrouvent les personnes de la rue et les responsables de structures.

« Nous ne sommes pas venus en experts, mais pour partager avec vous une conviction, c'est l'importance de ces espaces qui donnent la parole aux précaires. Il y a chez la plupart des gens une joie de pouvoir parler. Beaucoup ont des choses à donner. Le Parlons-en de Charleroi a mis du temps à se mettre sur pied. C'est un travail de longue haleine, il ne faut pas s'attendre à ce que tout aille mieux au bout d'un ou deux Parlons-en. Ne soyez pas impressionnés par les débordements auxquels vous aurez affaire dans les débuts, c'est normal ».

Comment ça fonctionne ?

Cette instance repose sur la conviction que ceux qui sont dans la rue ont une expertise et qu'il est important de leur donner la parole, surtout sur les sujets qui les touchent de près.

Il est important de rappeler les règles avant chaque rencontre. La première exclusion, c'est de ne pas avoir la parole. Ici chacun doit pouvoir dire ce qu'il ressent et bénéficier de l'écoute des autres même s'ils ne sont pas d'accord. L'objectif d'un tel lieu de parole n'est pas de se convaincre les uns les autres et encore moins de se juger. En retour, les participants s'engagent à ne pas monopoliser la parole : « le respect, c'est aussi écouter les autres. » Il est parfois

difficile d'écouter, écouter la détresse de l'autre, ou écouter et accepter de ne pas être d'accord. Mais un lieu de parole, c'est aussi un lieu d'écoute.

On décide de l'ordre du jour ensemble, tous les sujets peuvent être abordés et ce jusqu'à ce que chacun ait pu s'exprimer. L'animateur veille à distribuer la parole et les thématiques de la manière la plus équitable possible.

À Charleroi, les participants du Parlons-en font parfois appel à un spécialiste extérieur pour traiter de sujets spécifiques comme le logement ou l'aspect juridique d'une question.

Les conflits, débordements, comment on gère ?

Lors de la rencontre, une personne a tenté de monopoliser l'espace de débat, ne laissant pas la parole aux autres et devenant violente. Quelle réaction adopter lorsqu'une personne n'accepte pas le principe de base et risque de bloquer la réunion, tout en prenant en compte son avis et sa souffrance ? Il faut éviter la répression, mais on ne peut pas laisser une seule personne confisquer la parole à toutes les autres. Un lieu de débat tel que celui-ci peut être violent par moments, mais il n'est pas possible que cette violence aille jusqu'à une attaque personnelle ni la confiscation de la parole.

Des outils

À Charleroi, les participants du Parlons-en ont créé un tableau sur lequel l'ensemble des sujets est inscrit. Cet outil permet de garder un suivi des questions abordées et de produire rapidement un document qui est envoyé à tous les participants dans les jours qui suivent chaque Parlons-en.

Un compte-rendu exhaustif de la réunion est également rédigé entre chaque Parlons-en, et envoyé à tous, mais il arrive souvent 2 ou 3 jours avant le Parlons-en suivant, quand il n'est pas remis le jour même.

À nous de construire nos outils...

La durée

Un Parlons-en n'excède jamais deux heures. Il se déroule entre 10h et 12h, même si la séance débute rarement avant 10h15. On pourrait donc fixer sur Grenoble, des rencontres d'une durée de deux heures.

La fréquence

On pourrait organiser une rencontre une fois par mois le jeudi de 10h à 12h, suivie d'un buffet/casse-croûte. Le mercredi ne semble pas être un bon jour, notamment pour les parents qui doivent s'occuper de leurs enfants. On pourrait demander à la halte-garderie une permanence pendant les réunions. Stop Misère l'a obtenue.

L'animation

À Charleroi, Jean-Marie est toujours l'animateur même s'il essaye de réaliser une animation collective. Paul intervient souvent pour recadrer ou demander une précision à un intervenant. Ils vont dans le sens de la co-animation. À Grenoble, « arpenteurs » assurera l'animation des premières rencontres.

Le lieu

Faut-il rester au centre social Vieux Temple ? Un changement de lieu permettrait de toucher un public différent à chaque fois. Mais un lieu fixe permet aux gens de prendre leurs repères, et donc de venir plus facilement : dans la mesure du possible, on garde donc le centre social Vieux Temple comme point de rendez-vous, au moins dans un premier temps.

Nom ?

Quel nom veut-on donner à ces rencontres ? On garde l'appellation carolo, le « parlons-en » ? On trouve un nom spécifique à Grenoble ?

L'ouverture vers l'extérieur

Certains habitants de la rue ne se rendent jamais dans les associations. On pourrait leur transmettre l'information lors des maraudes, deux ou trois jours avant la rencontre.

Avec les institutions, il s'agit pour le moment davantage d'interpellation que de co-construction. Il faudrait essayer de faire participer les professionnels et les élus pour travailler collectivement ensemble, et pas seulement être dans le dialogue.

On pourrait inviter des élus à certaines des rencontres pour aborder des sujets précis ou débattre. Il est important que les élus viennent dans une posture d'écoute, sans se sentir personnellement agressés par l'expression de colère ou de revendications. Faut-il adapter l'agenda de ces rencontres à celui d'un élu, comme celui d'un ministre ? Les invitations peuvent être rédigées au nom des différentes associations présentes, cela leur donne plus de poids.

Ces rencontres pourraient aussi être ouvertes aux citoyens intéressés par cette problématique. Doit-on imaginer de leur imposer une règle (venir en tant que simple observateur par exemple) ? Quoiqu'il en soit, il est important de laisser la porte ouverte à ceux qui veulent entrer.

Il semble un peu tôt pour élargir les invitations avant d'avoir renforcé le dispositif.

Actualités

Point d'eau

Une personne indique que les douches de Point d'eau ne seraient pas propres. Il est difficile de se laver dans ces conditions. Pourtant une personne fait le ménage plusieurs fois par jour. Ainsi, les douches sont propres aux heures d'ouverture, à 8h30 et à 14h. Chaque usager est censé nettoyer après son passage, malheureusement ce n'est pas toujours le cas. Elles sont utilisées par une trentaine de personnes, c'est pourquoi elles ne sont pas toujours propres en fin de journée.

Certains se rendent à l'hôpital pour se laver.

(L'association Hors Champ à St Marcellin propose aussi un lieu d'accueil. ?)

Prendre en compte la parole des précaires

Tous les mois, les associations de bénévoles luttant contre la précarité se rencontrent au CCAS de la Villeneuve. Deux réunions sont organisées pour le plan hivernal et estival. Mais les précaires ne sont pas présents.

Plusieurs habitants de la rue ont exprimé un ras-le-bol des structures sociales qui travaillent pour améliorer leurs conditions de vie mais sans leur demander leur

avis, alors que ce sont eux les premiers concernés : « c'est nous les SDF qui faisons le 115 pour obtenir une place, c'est nous qui sommes dans la rue, quand vous êtes dans vos logements ». Ils ont réclamé le droit de participer aux décisions qui les concernent. Faute de quoi, il y a parfois le sentiment que ces structures « travaillent sur le dos de la misère ».

ATD Quart Monde organise des universités populaires des parents qui permettent cette expression des précaires, des plus éloignés. Le collectif est au centre des institutions.

Le but de l'espace de parole et de débat que nous sommes en train de créer est justement de donner la parole aux précaires et de prendre en compte leur point de vue, en particulier quand il s'agit des décisions qui les concernent.

Accueil de nuit

Dans les accueils de nuit, on ne se sent pas toujours en sécurité (« les veilleurs de nuit ne font que dormir »). Certains préfèrent dormir dans la rue.

Certaines personnes ont des parcours de vie extrêmement difficiles. Il ne leur reste plus rien et elles baissent les bras. Pourtant, des élans de solidarités existent. Une femme membre de l'association Hors Champs a accueilli une habitante de la rue qui dormait dans le hall de l'hôpital. C'est aussi un soutien moral. Elle va l'accompagner dans les démarches administratives pour obtenir des droits.

La gratuité ?

Une personne souligne que pour ceux qui n'ont vraiment pas les moyens, survivre en hiver est une lutte. Tout se paye (1,5 euros le fournil, 1 euro accueil SDF) ! ... ou presque (le Point d'eau est gratuit, en hiver des soupes sont distribuées certains soirs).

Logement

Quand on ne peut pas apporter de garanties suffisantes, on doit parfois passer par un bail glissant pour obtenir un logement social. Ce n'est pas toujours bien vécu : « même en étant deux, on ne peut pas avoir d'appart ! Je ne me sens plus Française »

La Visite à Charleroi

« arpenteurs » a obtenu des financements pour une visite des Grenoblois à Charleroi, pour voir le Parlons-en. La date est fixée au 3 février 2010. Les personnes qui veulent participer à ce voyage peuvent dès maintenant joindre « arpenteurs » au 04 76 53 19 29 ou contact@arpenteurs.fr

Prochaine rencontre

Le 21 ou 28 janvier 2010 à la salle polyvalente du Centre Social Vieux Temple ? Ce sera l'occasion de « tirer les (Charle)rois » !

Ce compte-rendu n'engage que son auteur, « arpenteurs », et les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

